



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales  
Unité Prévention des Pollutions et des Nuisances**

Bordeaux, le 04 FEV. 2021

Affaire suivie par : Cécile SULEK  
tél:05 56 93 38 50  
cecile.sulek@gironde.gouv.fr

**Récépissé n° 202100068  
de changement d'exploitant  
d'installations classées**

**La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la Gironde**

**VU** le Code de l'Environnement, son titre 1<sup>er</sup> du livre V et notamment son article R 512-68,

**DONNE RECEPISSE A**

Monsieur le Gérant  
**SARL DOMAINE DE PRADAOU**  
Lieu-dit Pujo  
**32150 LAREE**

De sa déclaration en date du 25 janvier 2021 portant changement d'exploitant d'un établissement de préparation de vins d'une capacité de 55000 hl/an, implanté 42, rue Paul Petit à SAINT-SAVIN (33920), relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, au titre des rubriques 2251.

En lieu et place de :  
Monsieur le président  
DULONG-CALVET SAS  
42, rue Paul Petit  
33920 SAIINT-SAVIN

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 15266 du 13 jun 2002 encadrant l'exploitation du site restent applicables.

Conformément, à l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement, le représentant de la société SARL DOMAINE DE PRADAOU devra porter à la connaissance de madame la Préfète toute modification apportée à cette installation préalablement à sa réalisation.

BORDEAUX, le

04 FEV. 2021

Pour le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer,  
Pour la Cheffe du Service des Procédures Environnementales  
Le chef de l'unité prévention des pollutions et des nuisances

Stéphane LEDUC

